

# PROTEGER LA JEUNESSE, C'EST PROTEGER L'AVENIR DE TOUS

## Qu'est ce que le CPE ?

Il s'agit d'un contrat de travail avec période d'essai de deux ans. Durant celle-ci, le renvoi du travailleur sans motif est possible, le préavis étant réduit à quinze jours. Plus qu'une nouvelle loi sur l'emploi, le CPE s'inscrit dans la logique de destruction du Code du Travail.

***Se syndiquer, exiger de meilleures conditions de travail, fonder une famille, se loger décemment, tout cela sera désormais inaccessible à la jeunesse !!!***

## Pourquoi le CPE est il un déni de démocratie ?

Outre la logique dont il est issu, la forme par laquelle le CPE a été adopté constitue un déni démocratique. Bien que disposant d'une ultra-majorité au Parlement, le 1<sup>er</sup> ministre fait passer ses réformes détruisant le code du travail en muselant le débat. Après le CNE adopté l'été dernier par voie d'ordonnance, de Villepin réitère en imposant le CPE (adopté le 9 février à 2h00 du matin !!!) sans concertation avec les syndicats, durant les vacances scolaires et les périodes d'examens.

***L'emploi des jeunes nécessite notre avis, et non le passage en force par l'article 49-3 !!***

## Pourquoi le CPE contribue-t-il à la casse du code du travail ?

Le CPE s'inscrit dans la continuité gouvernementale de démolir la réglementation du travail (codes et statuts) et les garanties qu'elle apporte aux salariés. Il intervient en écho aux attentes du MEDEF, désireux d'avoir à sa disposition des salariés corvéables à volonté. Survenant dans la foulée du CNE, il accroît encore la précarité des travailleurs, et est un facteur de discrimination envers les jeunes qui voient leurs droits bafoués en ne bénéficiant pas des mêmes dispositions que tout salarié.

Après la suppression de l'autorisation préalable de licenciement qui a facilité les licenciements spéculatifs, et favorisé les délocalisations, ces contrats créent le statut de salariés kleenex exploitables et jetables après utilisation.

***Il est plus que jamais nécessaire, au contraire, de renforcer les droits des travailleurs, la sécurité professionnelle étant un vecteur majeur du développement économique et social.***

## Pourquoi faut il intensifier la mobilisation ?

Le vote du CPE à l'Assemblée Nationale ne signifie pas que celui-ci est inéluctable. Il y a 12 ans, la jeunesse a fait reculer Balladur et son « SMIC jeune. » Il y a quelques semaines, sous la pression populaire, la loi soulignant « les aspects positifs de la colonisation » a été supprimée...

***Nous pouvons, TOUS ENSEMBLE, obliger le gouvernement à faire marche arrière. La lutte n'est pas finie, le combat continue.***

AGUCHES OUVRES

# Pourquoi attaquent-ils le CDI et pourquoi faut-il le défendre ?

## Pourquoi le CDI est-il si important ?

*( C'est un peu long soit, mais instructif ...)*

Parce 9 actifs sur 10 sont des salariés !

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, il y avait trois millions de salariés en France et en 1945, il y avait seulement un actif sur 2 qui était salarié.

Aujourd'hui 89 % de la population active est salariée. **Le salariat n'a jamais été aussi puissant, numériquement et économiquement.** Rien d'important, et de durable, ne se crée sans le salariat.

Ainsi le Code du travail, construit en plus de 120 ans, est-il devenu un statut commun à 16 millions de salariés.

Neuf millions d'employés et sept millions d'ouvriers sont mêlés, cols blancs et cols bleus, il n'y a plus de différence. L'écart des salaires s'est resserré : la moyenne du salaire des cadres n'est plus de 2,3 fois celui de la moyenne des salaires des employés et des ouvriers. Même le « bas » des cadres a été rapproché du cœur du salariat, près de 40 % sont en dessous du plafond de la sécurité sociale !

**Le CDI, tel quel, est très insuffisamment protecteur, (et on devrait l'améliorer plutôt que l'affaiblir)** mais il est quand même le contrat de tous ceux, « haut » et « bas » du salariat, qui n'ont que « leur force de travail à vendre ».

Il est donc plus fondamental que jamais, pour baisser le coût du travail, objectif permanent du capital, de s'attaquer à ce statut de masse.

En l'an 2000, l'année la plus faste des annales statistiques de l'histoire de France, ont été créés 643 000 emplois supplémentaires (+ 4,3 % d'emplois en plus), les CDD, l'intérim, le temps partiel ont reculé et la durée moyenne d'un CDI s'est allongée, passant de 10 ans et 5 mois, à 11 ans et 4 mois. Du coup, d'ailleurs, le chômage reculant, les luttes se sont développées et ont posé en priorité les exigences salariales 45 % des conflits pour les salaires contre seulement 25 % pour la défense de l'emploi ; ça, c'est la hantise des patrons, que le chantage au chômage recule et que l'exigence d'une hausse des salaires l'emporte.

Ils l'expliquent eux-mêmes de façon constante : **maintenir le chômage à un niveau suffisamment élevé pour faire pression sur les salaires.**

Et pour exercer cette pression il leur faut faire reculer les droits du CDI (et du statut de la fonction publique aussi )

Depuis 2002, le CDI, c'est encore 8 contrats sur 10 malgré les efforts du gouvernement pour faciliter la précarité. Il y a en France, 950 000 CDD, 650 000 intérim, 800 000 saisonniers, 3,5 millions de temps partiels, (certains de ces chiffres se recourent), mais la précarité monte, elle passe de 1,5 contrats sur 10 à 2 contrats sur 10. La précarité comme les termites, ronge les bases du CDI, mais elle ne suffit pas à le faire disparaître !

**Il faut donc s'attaquer au CDI lui-même, c'est ce que voulait le Medef, c'est ce que fait Villepin en surenchère avec Sarkozy.**

**Des contrats individuels de gré à gré pour remplacer les contrats collectifs.** Car le CDI a cette particularité de relever du Code du travail et des conventions collectives, or, dans les dix dernières années, l'idéologie du patronat a évolué. Non seulement il est opposé à ce que les lois continuent d'instaurer **un état de droit dans l'entreprise**, mais il est dorénavant opposé à ce que les conventions collectives le fassent.

Il a opté pour la priorité au « contrat individualisé », de gré à gré entre l'employeur et le salarié **de façon à casser toute résistance juridique et toute organisation collective des salariés.**

D'où la loi scélérate de François Fillon du 4 mai 2004 qui inverse la hiérarchie des sources du droit du travail et permet à des accords d'entreprise de déroger à des accords de branche ou à des accords interprofessionnels et même à des lois lorsqu'elles le permettent.

**Ainsi « l'ordre public social » se fissure, se morcèle, s'atomise.**

**Cela est accompagné, orchestré, développé par les ultra-libéraux au niveau européen avec les directives de type Bolkestein.**

L'attaque de Villepin contre le CDI s'opère par les deux bouts : le début du CDI et la fin du CDI. Les emplois « jeunes » diminués en droit. Les emplois « vieux » obligés et précarisés.

Le CNE et le CPE, sont des instruments qui ont été mis en œuvre avec des arguments d'ailleurs contradictoires : le CNE, c'était prétendument pour donner de la souplesse aux petites entreprises de moins de 20 salariés, le CPE c'est pour les entreprises de plus de 20 et les salariés de moins de 26 ans. **Ainsi les multinationales pourries de bénéfiques ( 12 milliards d'euros en 2005 pour Total après 9,5 milliards en 2004, on se frotte les yeux...) pourront-elles embaucher des jeunes soumis à une zone de non-droits pendant deux ans et obtenir en sus, trois années complètes d'exonération de cotisations sociales.**

Pouvoir être licencié sans motif, c'est être sans droit avant.

La suppression du « motif » de licenciement est forcément au cœur de l'attaque contre le CDI. Car si on fragilise le maintien dans l'emploi, on fragilise les capacités à défendre son salaire, ses conditions de salaire, etc...

On remplace cela par du baratin abstrait sur «la sécurité sociale professionnelle» présentée comme une mobilité durant toute la vie. Une flexibilité avec contre-partie, (sic).

Une situation est créée qui vise à faire du salarié un « pion mobile » incapable de se lier à une entreprise, de s'y syndiquer, d'y défendre ses droits élémentaires donc de mieux y vendre sa force du travail.

Lorsque Villepin crée le CPE, il crée en même temps des CDD « vieux » et supprime la contribution Delalande : selon l'absurde principe « **pour embaucher, il faut donner le droit de virer facilement** ».

Il s'agit de faciliter l'embauche des « seniors » en permettant de les licencier eux aussi au moindre coût. **Le but est de maintenir des vieux sur le marché du travail pour fragiliser les conditions de l'arrivée des jeunes sur le dit marché.**

D'où le fait que la prétendue «loi sur l'égalité des chances» qui inclut le CPE, propose des CDD de 18 mois renouvelés aux « seniors » de 57 à 60 ans.

Ceux-ci n'auront pas le choix puisque la filière Unedic qui prévoyait 42 mois d'indemnités dans cette tranche d'âge-là, a été supprimée en décembre 2005.

Villepin autorise aussi de façon scandaleuse des **«cumuls emploi retraite» jusque-là prohibés**, il autorise même des cumuls «retraite et temps partiels» et il a repoussé la **limite d'âge dans la fonction publique de 65 ans à 67 ans.**

En fait, il freine le départ massif en retraite des « baby-boomers » de 1945-50 pour mieux imposer le chantage aux jeunes qui arriveraient de façon triomphante sur le marché de l'emploi, réclamant de vrais CDI. En freinant le recul mécaniquement prévu, massif, conjoncturel du chômage, Villepin donne la priorité à la déréglementation du CDI, et du droit du travail.

D'où la ré-écriture parallèle, en cours depuis l'été 2005, du Code du travail et l'attaque contre l'inspection du travail prévu en fin février-mars 2006. Les 3151 articles du Code du travail et les 9 livres qui le composent sont ré-écrits en 38 chapitres, à droits dégradés, sous pression du MEDEF . **Le «nouveau code du travail » instaurera un droit de relations individuelles à la place d'un droit des relations collectives du travail.** Il devait être soumis par ordonnances en mai 2006 ... il est question du report de la manœuvre en octobre, mais le but est claironné : « La liberté s'arrête là où commence le Code du travail » avait dit Mme Parisot en février 2005.

C'est le CDI et le droit du travail issu de 1945 qui sont visés. « **La vie, la santé, l'amour sont précaires. Pourquoi le travail ne le serait-il pas ?** » ajoutait Mme Parisot, en septembre 2005 ; se faisant ainsi le porte-parole de retours en arrière sans limite, contre la civilisation. Alors que depuis l'aube des temps, les humains luttent contre la précarité de leur vie, contre le froid, la famine, la souffrance, la guerre, Mme Parisot et M Villepin essaient de faire machine arrière en valorisant la précarité comme nouvel horizon de l'existence humaine.

Il ne reste plus pour cette droite ultra-libérale qu'à instaurer l'apprentissage à 12 ans, le travail de nuit et du dimanche à 14 ans, à supprimer les « points repères » de l'ordre public social comme les 35H légales, les 48H maxima ...

**Déclaration de Georges Dupon-Lahitte,  
Président de la Fédération des parents d'élèves FCPE**

**Contrat première embauche : une provocation**

La FCPE est un mouvement de parents d'élèves. A ce titre, elle ne peut être indifférente aux perspectives d'avenir qui sont offertes aux jeunes à l'issue de leurs études.

**La FCPE ne peut donc qu'être indignée par la création du CPE, « contrat première embauche ».**

Après avoir stigmatisé la jeunesse des banlieues, après avoir sévèrement réprimé les lycéens manifestant contre la loi Fillon, après avoir « réglé » le problème de la difficulté scolaire en excluant de fait les élèves de la scolarité obligatoire par l'instauration de l'apprentissage à 14 ans, voilà que le gouvernement, sous couvert de faciliter l'entrée dans la vie active et de lutter contre le chômage des jeunes, les condamne finalement à accepter l'emploi précaire présenté désormais comme la norme à tout niveau de qualification.

Les envolées lyriques et les mesures annexes qui accompagnent cette décision n'y feront rien : Qui peut être assez naïf pour croire que les banques leur consentiront un prêt, qu'ils pourront louer un logement dès lors qu'ils seront dans l'incapacité de justifier la moindre sécurité d'emploi ? Comment un jeune peut-il concevoir de s'installer sereinement dans la vie active, voire dans un projet familial, dès lors qu'il n'est qu'une main d'œuvre qu'on peut jeter à tout moment ? Comment les jeunes peuvent-ils admettre que la seule réponse qui soit donner aux années d'efforts et de travail qu'ils ont accomplies à l'école, ce soit la précarité instituée en règle commune ? Comment les parents, qui ont pour la plupart consenti d'importants sacrifices financiers pour l'éducation de leurs enfants, peuvent-ils accepter qu'on propose à ceux-ci l'insécurité professionnelle comme seule voie d'avenir ? Comment le gouvernement ose-t-il donner des leçons de civisme à la jeunesse quand il bafoue aussi allègrement le droit du travail ?

**Nos enfants ne sont pas une future main d'œuvre taillable et corvéable à merci.**

Ils méritent mieux que la désespérance de lendemains précaires. Ils se révoltent avec raison contre une mesure qui les méprise et en fait contre leur gré une masse de manœuvre qui sert d'autres intérêts.

La FCPE est donc pleinement dans son rôle quand elle fait part de sa solidarité. Elle la manifeste notamment en invitant tous les parents à se mobiliser aux côtés des jeunes. Par cette décision, elle en appelle solennellement à la responsabilité des politiques.

---

**Pour le retrait du CPE, il faut des manifestations puissantes le 7 mars**

**Manifestation à PARIS le Mardi 7 mars 2006**  
à l'appel de la CGT, FSU, FO, CFTC, UNSA, CFDT et solidaires,  
CFE-CGC, des organisations lycéennes et étudiantes,  
des parents d'élèves FCPE ...  
à 14H30  
**DE REBUPLIQUE A NATION**